

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1964)  
**Heft:** 20

**Artikel:** Rectification générale pour le présent, le passé et le futur  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1026899>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Vingt numéros (suite)

### Les chances de la gauche

Pour l'instant, la gauche n'est pas prête pour une reconversion. Le système actuel lui a permis d'obtenir des gains qui ne sont pas négligeables. En acceptant le jeu du libéralisme cartellisé, les syndicats ont tiré du patronat d'assez larges concessions ; le parti socialiste estime que le tripartisme, qui n'a été admis que depuis peu à l'exécutif fédéral, lui permet d'accélérer un certain nombre de réformes sociales qui figurent à son programme (A.V.S., A.V.S. complémentaire, bourses d'études, aide aux universités, etc.). D'autre part, les moyens restreints ne permettent avant tout que d'agir empiriquement : les cadres sont peu nombreux, la documentation économique lacunaire, la presse politique et syndicale dispersée et faible.

Malgré ses faiblesses, la gauche seule porte l'espoir d'une mise en échec des puissances économiques qui nous gouvernent ; elle n'est pas liée organiquement au régime ; son indépendance est une chance unique de pouvoir apporter autre chose, de prendre la succession. A la condition qu'elle révise ses objectifs. Tous les points que nous avons abordés dans notre lettre ouverte à l'Union syndicale restent valables (Domaine Public, n° 6 ; toujours sans réponse). Et pour préparer cette nouvelle politique, les réformes internes les plus urgentes sont : la constitution d'un centre d'information, de documentation économique au service de la gauche ; la réorganisation de la presse politique et syndicale.

Sur le plan politique, la revendication prioritaire devrait exiger que le gouvernement mette en place immédiatement des organismes de planification économique. Il faut d'abord forger l'outil. Réunir les données qui permettraient de discuter un plan d'ensemble, c'est un travail de plusieurs années déjà. On ne saurait plus tarder. C'est là, pour la gauche, une revendication minimum. Elle est urgente.

Durant l'année écoulée, nous avons vu s'esquisser un programme d'action. Vingt fois encore nous aurons l'occasion de préciser nos intentions. 1965 ne manquera pas d'intérêt. Vingt numéros encore pour vivre une nouvelle année d'histoire suisse.

## L'accord italo-suisse sur l'immigration de la main-d'œuvre

L'accord passé entre l'Italie et la Suisse sur l'immigration de la main-d'œuvre italienne a provoqué des réactions diverses.

Quand bien même l'opinion suisse a été renseignée sur les grandes lignes du traité, notamment par une conférence de presse de M. Holzer, directeur de l'O.F.I.A.M.T., cet accord n'a pas encore été ratifié par les Chambres fédérales. Mieux, le texte exact n'est pas jusqu'ici connu en Suisse, même pas des parlementaires, mais il a été publié par des journaux italiens ! De plus, son entrée en vigueur provisoire devrait précéder la ratification par les Chambres fédérales (en décembre). On comprend qu'il y ait là source à des protestations diverses.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous apprenons par une dépêche U.P.I., lue dans la « Berner Tagwacht » du 12 octobre 1964, que les conseillers nationaux Grüttner, Leuenberger et Wüthrich ont sollicité une audience de M. von Moos, président de la Confédération, pour lui faire savoir que ce serait « une farce » que de faire ratifier par le Parlement un traité déjà entré en vigueur. Rendu prudent par les événements que l'on sait, le Conseil fédéral a décidé de retarder l'entrée en vigueur provisoire du traité, pour que les Chambres puissent en délibérer, sans être placées devant un fait accompli.

Nous ne voulons pas aujourd'hui entrer en matière, nous aurons l'occasion de le faire bientôt, sur le fond du problème ; c'est un vaste sujet que celui de la main-d'œuvre étrangère en Suisse, mais nous voulons faire une remarque préalable essentielle : Les exigences italiennes sont légitimes, notamment celles qui portent sur le regroupement familial immédiat ; la Suisse ne peut pas prétendre attirer la population active d'un pays voisin, et fermer la porte à la population non active, c'est-à-dire aux familles, afin d'économiser durablement les investissements que représente l'installation de cette population. Parmi les autres exigences italiennes, qui furent l'objet de longues discussions, nous relevons : l'octroi d'un contrat de travail officiel auquel devraient être assujettis même les Italiens qui pénètrent en Suisse en échappant au contrôle de l'immigration ; le maintien de l'assujettissement des travailleurs

immigrés à l'assurance-chômage italienne et le paiement par la Suisse des cotisations nécessaires à cet effet, etc.

Sur chacun de ces points de détail, la négociation fut difficile. Mais, à aucun moment, les négociateurs suisses ne pouvaient perdre de vue le fait que de nombreuses branches de l'économie suisse ne sauraient se passer de la main-d'œuvre étrangère, notamment l'industrie des machines et des métaux (ce qu'on oublie souvent), le textile et bien sûr le bâtiment, l'hôtellerie.

Il est parfaitement naturel que le gouvernement italien protège ses concitoyens. Les abus helvétiques n'ont pas manqué. De surcroît, ces travailleurs n'ont pas chez nous de droits politiques pour s'exprimer. Mais il est un intermédiaire naturel qui est ainsi, en partie, court-circuité : ce sont les syndicats. Rien n'empêche les travailleurs étrangers de s'affilier à un syndicat ; dans le cadre de leurs organisations professionnelles, ils devraient trouver des possibilités d'exprimer leurs revendications ; là pourrait commencer une utile et première assimilation. Or, le plus souvent, ils se dérobent devant l'affiliation syndicale. A quoi servirait-elle si le détail de leurs revendications est pris en charge par leur gouvernement, par-dessus la tête, sur certains points, des syndicats suisses.

L'Union syndicale suisse a joué très loyalement le jeu. Dans sa « Correspondance syndicale suisse » elle a, d'emblée, justifié et défendu les grandes lignes de l'accord italo-suisse.

Mais quand elle dénonce aussi l'absence de politique fédérale à long terme envers la main-d'œuvre étrangère, l'absence d'une politique d'assimilation sérieusement étudiée, on ne peut que l'approuver mille fois.

Si l'on poursuit dans la ligne adoptée jusqu'ici, on va dévaloriser le syndicalisme suisse et les problèmes de la sécurité sociale ne seront plus discutés par les travailleurs suisses et les travailleurs étrangers unis dans leurs syndicats, mais de gouvernements à gouvernements, par traités internationaux. Cet affaiblissement du syndicalisme suisse serait inacceptable.

## Critique de la critique non écrite

Entre deux virgules d'une correction d'épreuve, nous demandions à Cherpillod pourquoi il n'avait pas figuré dans la cohorte des poètes romands, une cinquantaine, dont les œuvres furent présentées à la Journée poétique de l'Exposition. Etait-il, ce jour-là, à la pêche, pratiquant la poésie non écrite ?

Il nous expliqua alors, en style indirect, que :

Cherpillod avait été prié — peu avant la parution de son article sur « Ecriture » — à deux reprises, d'envoyer de ses poèmes, pour qu'ils soient lus au cours de cette Journée poétique à l'Expo. Or, au programme, figuraient quarante-quatre aèdes romands, et pas de Cherpillod. Ses textes s'étaient évanouis. D'autre part, invitation avait été faite à Cherpillod (par la Société des éditeurs et libraires de Suisse romande) de participer à une Journée du livre suisse où l'on devait débattre d'intéressantes questions sur les chances d'une littérature autochtone plus largement diffusée. Mais la convocation, précisait la Société des éditeurs et libraires, devait parvenir à Cherpillod par la Société des écrivains. Cherpillod ne l'a pas reçue.

Si nous en parlons, ce n'est pas que Cherpillod ait perdu grand-chose d'avoir été exclu au dernier moment de ce cérémonial. Mais pourquoi cette

exclusion ? Au vu du nombre des invités de tous mérités et de tout style, on ne saurait dire qu'il y eut une sélection qualitative. Alors ?

Probablement que l'indépendance d'esprit n'est guère prisée, quand elle consiste à donner son avis critique, non pas de bouche à bouche, mais par écrit, comme nous l'avons fait dans « Domaine Public », afin d'instituer un débat. Et nous le relevons parce que, précisément, la faiblesse de la littérature romande, et au-delà de la littérature, de toute création, c'est qu'elle n'est pas soutenue et stimulée par une critique, non pas dénigrante, mais ouverte et exigeante. Le progrès dépend aussi du niveau de la discussion. Si, comme on nous le dit, la littérature doit être écrite, pourquoi la critique ne le serait-elle pas ?

## M. Chaudet est un vrai capitaine

Le colonel divisionnaire Primault, chef de l'aviation, est limogé. Le chef d'état-major offre sa démission, qui est acceptée. Leur responsabilité était engagée dans l'affaire des « Mirage ».

M. Chaudet demeure. C'est un vrai capitaine. Quand le bateau coule, il reste le dernier à bord.

## Rectification générale pour le présent, le passé et le futur

Comme nous n'avons reçu cette quinzaine ni téléphones de personnalités nous demandant une explication pour une ligne impertinente, ni lettres de colère chargées, nous en profitons pour prendre de l'avance et nous mettre en ordre de manière générale et définitive.

Candidement, nous signons donc cette ratification en blanc :

S'il arrivait encore à un collaborateur mal dégrossi de « D. P. » d'écrire, en échappant à la vigilance du censeur, qu'une autorité subit une pression directe, qu'un homme influent entreprend des démarches personnelles dans les bureaux, qu'un magistrat reçoit des ordres, etc., nos lecteurs sont priés de rectifier immédiatement. De telles affirmations sont bêtes, parce qu'improuvables. D'ailleurs elles sont improuvables parce qu'elles sont fausses. Quand chacun est à sa place, il a appris à apprendre ce qu'il doit faire. Pas besoin de le lui faire savoir par fil direct. En cas de doute, il y a la télépathie.